Envoyé en préfecture le 06/04/2025
Reçu en préfecture le 06/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-DP20250073-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVENANT
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Parking de Maisons Blanches – SARL ROMAIN TRAITEUR

Entre les soussignés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU, constituée par arrêté de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, en date du 30 novembre 2016, ayant son siège à Melle (Deux-Sèvres), 2 place de Strasbourg,

Représenté par Monsieur Fabrice MICHELET, Président de la communauté de communes Mellois en Poitou, en vertu de la décision

Ci-après dénommé « LE PROPRIETAIRE » ou « Mellois en Poitou » qui s'oblige aux garanties ordinaires et de droit en la matière.

d'une part

et

SARL ROMAIN TRAITEUR dont le siège social est situé à 101 Rue de l'Aquitaine 79190 LIMALONGES, immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro 830 925 152 représentée par Monsieur Jean-François ROMAIN né le 29 juillet 1967 à Chateauneuf (Côte d'Or), en sa qualité de Dirigeant.

Ci-après dénommé « L'OCCUPANT » qui s'oblige aux garanties ordinaires et de droit en la matière.

d'autre part

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

La communauté de communes est propriétaire du parking en enrobé localisé sur la zone d'activité des Maisons Blanches disposant de 148 places poids lourds, 14 places voiture (dont 3 PMR) délimitées par une signalétique horizontale. Le bien figurant au cadastre de la manière suivante : section ZR sous le numéro 396 au lieu-dit La Croix Ballet.
Ce bien est éclairé et sous des ombrières photovoltaïques permettant l'accueil de poids lourds d'une hauteur maximum de 4,40m.

Des auto-écoles sont désireuses de pouvoir disposer d'une partie du parking afin de permettre la pratique de la conduite automobiles et motocycles.

Le présent avenant a pour objet la modification de la destination des lieux mis à disposition et les conditions d'occupation.

Envoyé en préfecture le 06/04/2025
Reçu en préfecture le 06/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 079-200069755-20250403-DP20250073-AU

Article 3 : DESTINATION DES LIEUX MIS A DISPOSITION ET CONDITIONS D'OCCUPATION

Art 3.1
Outre l'autorisation donnée à la SARL ROMAIN TRAITEUR pour sa clientèle d'utiliser le parking, Mellois en Poitou autorise la SARL ROMAIN TRAITEUR à conclure avec les auto-écoles qui en feront la demande une convention de prestation de mise à disposition partielle de parking pour leur permettre la pratique de la conduite automobiles et motocycles.

La SARL ROMAIN TRAITEUR devra faire connaître à Mellois en Poitou son intention de sous-louer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires originaux

Fait à Melle, le

Pour la Communauté de Communes
Mellois en Poitou,

Le Président,
M. Fabrice MICHELET

Pour la société
SARL ROMAIN TRAITEUR

Le Dirigeant,
M. Jean-François ROMAIN